FÉMINISME

Le Vote des Femmes et l'Hygiène Sociale

RÉPONSE AU « NOUVELLISTE »

Sous ce titre le docteur G. Lemière a fait paraître dans le « Nouvelliste » du 1er mai un article peu favorable au féminisme. Nous y répondons les propos légers, les futiles arguments chers aux adversaires de l'égalité des sexes.

« On m'a affirmé, dit-il, qu'il y avait chaque jour un nombre plus important de femmes qui portent les culottes, les unes ostensiblement, et les autres, plus lortes encore, sans que leur mari s'en doute le moins du monde ! »

Ces plaisanteries désuètes ne sauraient avoir la moindre portée et nous aurions passé sous silence cet article, s'il ne touchait à la question du loyer.

« Et alors, dit le docteur Lemière, quand le père et la mère meurent, chacun de leur côté, à la réunion électorale ou à la permanence du comité, qui prendra soin des enfants ? Qui entretiendra la maison ? Qui préparera le dîner ?

» La maison sera négligée ; le père fuira le taudis malpropre et il ira, plus que par le passé, au cabaret, » etc...

« Si l'on veut faire quelque chose de juste, conclut le docteur Lemière, et de véritablement intéressant au point de vué social, il faut confier au mari et au père la défense des intérêts politiques de la femme et des enfants mineurs si donner un double droit de suffrage à tout père de famille, qui aurait ainsi une voix pour lui et une voix pour sa femme et ses enfants !

« Je ne verrais même aucun inconvénient à accorder une troisième voix au père qui aurait plus de quatre enfants mineurs vivants ; car ne serait pas un moyen d'enrayer la dépopulation, mais ce serait une façon moins platonique, que celles dont on nous ordinairement, d'honorer les pères de familles nombreuses !...

Ainsi, prononce le docteur Lemière, la femme, *conformément au précepte qui lui* impose la procréation, donnera à son maître d'autant plus de moyens de l'asservir, qu'elle aura mis au monde un plus grand nombre d'enfants. Si son maître boit, il boira d'autant plus qu'il aura de bulletins de vote, s'il ne permet d'avoir quelques concubines, il se trouvera excusé par la sainteté de sa nombreuse descendance, s'il bat sa femme elle devra se tenir honorée des coups d'un personnage si important, et s'il la laisse mourir de faim, elle devra encore bénir le destin qui la mit en puissance de mari. Ainsi, le vote des femmes viendra d'autant plus tôt, qu'on ose proposer de pareilles injustices.

Paul BRENDEL.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 30 mai 1914

On épure la ville de Roubaix

Dans la nuit du 2 au 3 mai, vers 2 heures et demie, M. Narcisse Derreumaux, employé, demeurant à Roubaix, rue de la Potennerie, impasse Guillaume-Lefebvre, à Roubaix, passait boulevard Gambetta pour regagner son domicile. Il aperçut tout à coup à la lueur d'un bec de gaz, deux individus occupés à bâillonner un passant et à le dévaliser. Un troisième individu, qui paraissait faire le guet, s'approcha de lui et lui fit remarquer qu'il était « bien malheureux d'arranger un homme comme cela. » Mais bientôt, M. Derreumaux était appréhendé à son tour par le trio et mis en demeure, sous la menace d'un revolver, de lui abandonner le contenu de ses poches. Il sortit donc portemonnaie, montre et chaîne, blague à tabac, etc... A ce moment survinrent deux agents à la vue de qui les trois agresseurs prirent la fuite ; deux d'entre eux, Philippe Vercauteren, 22 ans, et J.-B. Deschemacker, 24 ans, purent être arrêtés. Quant au troisième, Léon Bacq, 41 ans, il fira dans la direction des agents, un coup de revolver, mais sans les atteindre.

Vers 9 heures du matin, M. Georges Leconte, 33 ans, peigneur, rue du Congo, 134, à Mouvaux, venait conter au commissaire de police, les circonstances dans lesquelles il avait été dévalisé, quelques heures plus tôt, de sa montre et de son portemonnaie contenant 5 francs.

Grâce au signalement fourni par les victimes sur le fuyard, on put l'identifier et le mettre en état d'arrestation.

Après une réquisitoire très vigoureux de M. le substitut Bourgoin, et plaidoiries de Me Spriet, Lambert et Wallaert, la Tribunal a condamné Bacq à 6 ans, Vercauteren à 13 mois et Deschemacker à deux ans de prison. Il a en outre prononcé contre Bacq et Deschemacker, la peine de 5 ans d'interdiction de séjour.

Tribunal correctionnel de Dunkerque

Audience du 30 mai 1914.

Sylvain Lannoy, 4 mois, pour escroquerie; Gustave Lolin, 2 mois, pour coups et violences ; Henri Estlève, 1 mois, pour contravention à la loi sur les nomades ; Léon Barcot, 2 mois, pour vagabondage.

Cie Anglaise, Lille, Grande-Place. Costumes et Pardessus sur mesure pour Hommes et Jeunes Gens. Rayon spécial de Costumes Tailleur tout laine pour Dames. Voir nos étalages. 1076

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Simonne Thiellry, 4, rue du Mont-de-Piété — Elise Vandevoorde, 14, cité Thuillies — Isabelle Descarpentries, 1 bis, avenue des Lites — Jean Beaumont, 266, boulevard Victor-Hugo — Nelly Deflasselles, 91, rue du Faubourg-de-Roubaix — Thérèse Millecamps, 38, rue d'Alnin.

Décès. — Justine Cantre, 45 ans, veuve de Pierre De Sutter, 43, rue d'Austerlitz — Henri Debacq, 44 ans 1/2, époux de Clémence Lenoir, 71, rue Balzac — Adèle Perre, 59 ans, épouse de Jules Legrand, 8, rue Lulin — Henri Verkimpen, 72 ans, époux de Philomène Lagée, rue du Faubourg d'Arras, maison Vandervinck. — Georges Wolbrun, 34 ans, 7, rue des Célestines.

ROUBAIX

Naissances. — Martha Lefebvre, rue d'Avignon, 10 — Robert Drene, rue de Naples, 90, coin Hyacinthe, 1 — Cécile Carissimo, avenue Julien-Lagache — Emile Dufoureq, rue d'Hem, 4.

Décès. — Marie Delcoigne, 6 mois, rue Bernard, 76, cour Duquennoy, 4 — Hyacinthe Verbecq, 60 ans, sans profession, rue de la Conférance, cour Masurel, 30 — Léopoldine Doyenneel, 40 ans, sans profession, rue du Curtigny, 43 bis, cour Desbouvries-Cauchies, 2 — Matilde Bernard, 34 ans, journalière, avenue Julien-Lagache.

TOURCOING

Du 30

Naissances. — Fernand Duhem, rue de la Prairie, 17 — Jeanne Vandenriessche, rue de Mons, 1.

Décès. — Vermersche François, 52 ans, emballeur, rue de la Passerelle, 4.

Du 31

Naissance. — Lempe Victor, rue Nationale, 122.

Publications de mariages. — Eaire : Robert Corroyer, architecte à Douai et Julie Delépine, sans profession, rue de la Belle-Vue, 2 — Guillaume Curvers, chef magasinier, 33, rue d'Hautbourdin et Marie Vercoutre, cortelière, rue Flin-de-la-Guerre — Arthur Dupont, mécanicien à Bétheniers et Angèle Fauvacque, sans profession, 21, rue d'Hayez — Georges Fièvet, employé à Roubaix et Jeanne Duponchelle, échantillonneuse, 4, rue Haute — Achille Goeman, cordonnier, boulevard Gambetta, 289 et Marie Boussemart, couturière, rue Ma Campagne, 229

— Victor Juvenez, trieur, rue des Roses prolongée, 15 et Thérèse Dubar, mouleuse, rue de la Croix-Rouge, 113 — Jules Leblanc, courtier en laines à Tourcoing et Marie Fonder, sans profession à Mouscron — Noël Losfeld, rattacheur à Tourcoing et Germaine Seine, rattacheuse à Wattrelos — Charles Marthe, tailleur à Roubaix et Germaine Kinnen, soigneuse, 145, rue des Fauvettes — Henri Malthya, employé, rue de Blanc-Seau, 270 et Antoinette Deschamps, tailleuse, 86, rue du Blanc-Seau — Arthur Pilvez, chauffeur d'auto à Tourcoing et Palmyre Mitroir, servante à Hussignies. — Alotse Verbamme, homme de peine à Herseaux et Reaïde Nassens, servante, 144, rue de Gruenen —Louis Welcomme, négociant en produits chimiques, boulevard Gambetta, 409 et Marie Lebiocqueau profession, 21, rue de l'Industrie.

Décès. — Clémence Vandepulle, 47 ans, sans profession, rue de la Croix-Rouge, 14 — Hermance Richard, 30 ans, sans profession, rue Denfert-Rochereau, 49 — Chrysolème Catteau, 37 ans, journalier, rue Sergent-Poubillot, 40.

SI LES DAMES
VOULAIENT COMPARER
L'excellent Vin de
BANYULS - TRILLES
avec tous les apéritifs connus jusqu'ici
elles n'en prendraient jamais d'autre,
car ce véritable apéritif
est soigneusement préparé
avec un vieux vin pur cuvée
et le meilleur quinquina
DEMANDER "UN TRILLES"
et exiger l'étiquette sur la bouteille
avec le mot « QUINQUINA »

BULLETIN THEATRAL
Musical et Orphéonique

Le XIe Fête fédérale des Musiques à Saint-Amand-les-Eaux

14 ET 15 JUIN 1914

Samedi après-midi, M. Davaine, maire, conseiller général ; Baudet, adjoint au maire, président de la Commission des Fêtes et Alfred Richart, président de le Fédération des Musiques, ont été reçus par M. le Sous-Préfet de Valenciennes avec lequel ils se sont longuement entretenus de la XIe Fête Fédérale.

Diverses mesures ont été envisagées en vue de la réception du représentant du Gouvernement et de M. le baron Stéron du Pré, délégué par M. le Ministre des Sciences et des Arts de Belgique.

M. le Sous-Préfet, après s'être fait renseigner sur l'organisation a félicité le Comité, dont le travail assure le succès de la Fête, qui réunira 203 sociétés et permettra d'entendre la réputée musique de la Garde Républicaine.

A LILLE

SALLE DE SPECTACLES

Liste des Ouvrages devant être représentés pendant la saison 1914-1915

Drames : La Jeunesse des Mousquetaires. — Sherlock Holmes. — Le Juif Errant. — L'Assommoir. — L'Arlésienne. — Les Cambrioleurs de Paris. — La Fille de d'Artagnan. — Ruy-Blas. — La Même aux Beaux Yeux. — Lucrèce Borgia. — Lebade. — Lazare le Pâtre. — Le Bouquetière des Innocents. — La Femme X... — La Grâce de Dieu. — La Tosca. — La Dame de Monsoreau. — Marceau.

Vaudeville. — Le Cœur et la raste. — La Mitton. — La Carotte. — Moins Cinq. — Florette et Ratapon. — Aimé des Femmes. — Le Billet de Logement. — La Dame de chez Maxim's. — Un Fil à la patte. — L'Heure de la Bergère. — Les France-Maçons. — Une grosse affaire. — Théodore et Cie. — Le Coup de Jarnac. — Tire au flanc. — Sacré Léonie. — Heureuse. — Tais-toi mon cœur. — Château historique.

Comédies. — Le Roi. — Le Danseur inconnu. — Le Bois Sacré. — Les Petits Zazas. — Les Marionnettes. — L'Honneur. — La Griffe. — La Gamine. — L'Ane de Buridan. — Le Poulailler. — La Passerelle. — L'Amour veille. — La Rafale. — La Petite Fonctionnaire. — Vers l'Amour. — La Souris. — La Sacrifiée. — Résurrection. — Sapho. — La Rabouilleuse.

Opérettes. — La Belle Hélène. — La Grande Duchesse. — Les Brigands. — Barbe-Bleue. — L'Amour Mouillé. — La Divorcée. — Geneviève de Brabant. — Le Paradis de Mahomet. — Le Lieutenant Cupidon. — Mademoiselle Trompette. — Le Petit Faust. — Les Cent Vierges. — La Jour et la Nuit. — Les Cloches de Corneville. — Véronique.

NOUVEAU THÉATRE (OPÉRA)

Liste des Ouvrages devant être représentés pendant la saison 1914-1915

La Walkyrie. — Orphée. — La Favorite. — Faust. — Hamlet. — La Traviata. — Manon. — Carmen. — Mignon. — La Dame Blanche. — Zampa. — Le Tanhauser. — Alceste. — La Trouvère. — Rigoletto. — Roméo et Juliette. — Le Barbier de Séville. — Werther. — Lakmé. — Les Dragons de Villars. — Le Pré-aux-Clercs. — Si j'étais Roi.

Créations : Cacharpin (du Canadous). — Les Sirènes (de Ratez). — Graziella (de Maseller). — Mona Vanna (de H. Février).

Opérettes. — Manette. — Véronique. — Boccace. — Le Voyage de Suzette. — Madame Favart. — Princesse Dollar. — Amour Tzigane. — La Fille de Madame Angot. — La Camargo.

Programme des Spectacles

OMNIA PATHÉ. — Matinée à 4 heures ; soirée à 8 h. 3/4, Bureau de location ouvert de 10 heures à midi et demi. Au programme :

« La Joie fait peur », adaptation en 4 parties de la célèbre pièce de Mme de Girardin (répertoire de la Comédie Française) ; « Les Trente Millions de Gladiator », adaptation en 3 parties du joyeux vaudeville de Labiche, avec Prince dans le rôle d'Eusèbe Potasse. Nombreuses autres scènes nouvelles.

CINÉMA-PATHÉ DE WAZEMMES-MOULINS-LILLE. — Matinée à 4 heures ; soirée à 8 heures et demie.

Représentations de la « Joie fait peur », grand spectacle dramatique en 4 parties (grand succès d'émotion) « Les 30 Millions de Gladiator » (fou rire) et de nombreuses autres nouveautés.

T. L. L. Cinéma gratis aux Galeries Lilloises.

CHRONOMÈTRES LIP
CHRONOGRAPHES
élégants, précis, de prix avantageux
Demander le Catalogue chez les Horlogers

LE SPORT

CHAMPIONNAT DE LA THIÉRACHE U. F. V.

14 juin 1914. — Cycliste, Pédestre et Athlétique.

Dans quelques jours, la liste des engagements aux différentes épreuves du Championnat de la Thiérache, sera close et les jeunes coureurs et athlètes de notre région qui se préparent en vue de cette fête, seront sur le point de se mettre en ligne. Nous aurons à nouveau l'occasion de connaître des nouveaux Champions, de nouvelles révélations.

Tous les jeunes gens peuvent prendre part à la Course cycliste internationale, 100 km. indépendants. Les licenciés de l'U. V. F. payent l'engagement simple, pour les autres, une licence de l'U. V. F. leur est délivrée, et ils ont l'avantage de participer à toutes les courses de 1914, sur routes sous les règlements de l'Union. Pour les épreuves pédestres et lancement du poids, il n'est exigé aucune licence, ces épreuves sont ouvertes à tous les sportsmen.

En réservant la course de 100 km. aux indépendants le C. S. H. a voulu éviter les grands professionnels des courses sur route, pour permettre aux jeunes de se faire valoir. Nul doute que cette façon de faire attirera pas mal de débutants.

Rappelons une dernière fois que la clôture des engagements est irrévocablement fixée au 8 juin, à 8 heures du soir. Pour tous renseignements et demandes d'engagements s'adresser à Marcel Maurice, 94, rue de Charleville, Hirson (Aisne), en joignant au timbre pour la réponse.

Programme : 8 h. 1/2 : course cycliste internationale d'Indépendants, 100 km. ; 8 prix. engagements, 2 fr.

10 heures : Lancement du poids : 3 prix. Engagement : 1 fr.

2 heures : course pédestre, 100 mètres, 8 prix ; 3 heures, 400 m., 3 prix ; 3 h. 1/2 : 2.400 mètres, 4 prix. Engagements, 1 fr.

4 heures : Course Cycliste régionale, 30 km., 5 prix.

LES COURSES DE DOUAI

Il y avait foule dimanche à l'Hippodrome du Chemin Vert, pour la deuxième réunion de la Société des Courses de Douai. Aucune chute, du beau sport, voilà le bilan de la journée.

Résultats techniques :

Première course. — **Prix du Conseil Général du Nord.** — Trot monté. Distance 3.000 mètres : 1er Jacquetine, à M. Alfred Labaletie ; 2e, Kremlin, à M. Finet ; 3e, Iris, à M. Choquet.

Pari mutuel. — Pesage, gagnant, 34 fr. 50; 1er placé, 7 fr. ; 2e placé, 3 fr.

Pelouse, gagnant, 35 fr.; 1er placé, 7 fr. 50; 2e placé, 3 fr.

Deuxième course. — **Prix de la Société d'Encouragement.** — Hors série. Deux partants.

1er, Le Vigie, à M. le Marquis de Fragnière.

Pari mutuel. — Pesage : gagnant, 8 fr. ; Pelouse, 3 francs.

Troisième course. — **Prix du Printemps.** — Steeple-chase militaire, 2e série, 10 partants.

1er, Le Grand Cyrus, à M. de Pracomtal, lieutenant au 5e dragons ; 2e, Sans Souci VI, à M. Perreau, capitaine au 11e d'artillerie ; 3e Pantchéta, à M. A. d'Humières, lieutenant au 31e dragons.

Pari mutuel. — Pesage, gagnant, 50 fr. 50; 1er placé, 14 fr. ; 2e placé, 10 fr. 50 ; 3e placé, 8 fr. 50.

Pelouse, gagnant, 60 fr. 50 ; 1er placé, 15 fr. 50 ; 2e placé, 10 fr. 50 ; 3e placé, 9 fr. 50.

Quatrième course. — **Prix de la Société Sportive d'Encouragement.** — Course de haies, 1re catégorie, 8 partants.

1er, Ararat, à M. Crespel ; 2e, Osborne, à M. E. Bridgland.

Pari mutuel. — Pesage, gagnant, 58 fr. 50; 1er placé, 18 fr. 50 ; 2e placé, 16 fr.

Pelouse, gagnant, 91 fr. ; 1er placé, 33 fr.; 2e placé, 17 fr. 50.

Cinquième course. — **Prix de la Compagnie des Tramways.** Steeple-chase, 4 partants.

1er, Marguerite II, à M. le duc de Montesquiou-Fézensac ; 2e, Colalin, à M. A. Monnat.

Pari mutuel. — Pesage, gagnant, 8 fr. 50; 1er placé, 6 fr. 50 ; 2e placé, 7 fr. 50.

Pelouse, gagnant, 11 fr. ; 1er placé, 7 fr. ; 2e placé, 9 fr.

Sixième course. — **Prix du Chemin Vert.** Handicap. Trot monté ou attelé. 7 partants.

1er, Desmoret, à M. Paul Lafoud ; 2e, Gracieuse, à M. Bardet.

Pari mutuel. — Pesage, gagnant, 21 fr. ; 1er placé, 10 fr. ; 2e placé, 10 fr.

Pelouse, gagnant, 25 fr. ; 1er placé, 11 fr. 50 ; 2e placé, 13 fr.

La première réunion équestre à Calais

Hier, la Société des Courses de Calais a donné sa première réunion sur son Hippodrome du Beau-Marais.

Une élégante assistance se pressait assez nombreuse tant au pesage qu'à la pelouse.

Les courses furent assez intéressantes malgré le champ restreint des concurrents dans certaines épreuves.

Voici les résultats :

Première course. — **Prix du Conseil général** (au trot attelé). 3050 m. — 1er, Le Carrigou en 5'7" 1/2 ; 2e, Furette en 5'12" 1/5.

Le Carrigou gagnant pesage, 6 fr.; pelouse, 7,50.

Deuxième course. — **Prix de la Ville de Calais**, — Course plate 2500 m.— 1er, Guon; 2e, Ulrich. 3 longueurs. Guon, gagnant, pesage, 9,50 ; pelouse, 9 fr.

Troisième course. — **Prix de l'Hippodrome** — Steeple-chase militaire 3e série. 3000 mètres. — 1er, Baryte ; 2e, Premier Mai. Bien que Premier Mai soit arrivé très loin premier au poteau, il est disqualifié pour n'être trompé de parcours.

Baryte, gagnant pesage, 10 fr.; pelouse, 11 francs.

Quatrième course. — **Prix de la Société d'Encouragement.** — Course plate. 2500 m. — 1er Manon VIII ; 2e, Reuss ; 3e, Neuf de Trèfle, 3 longueurs, 4 longueurs. Manon VIII pesage, gagnant 8 fr., pelouse, 11 fr.

Cinquième course. — **Prix du Chemin de fer du Nord.** — Steeple chase. 3400 mètres. — 1er, La Gertempa ; 2e, Gobe Mouche ; 3e, Géniale. 2 longueurs du 1er au 3e ; 2 longueurs du 2e au 3e. La Gertempa II, pesage, gagnant 8,50 ; pelouse, 8 francs. Très belle course où les deux premiers ont lutté de front jusqu'à la ligne d'arrivée.

Sixième course. — **Prix de la Société des Steeple Chase.** 6e série. 3400 mètres. — 1er, La Moustache ; 2e, Syphax II ; 3e, Chérigotte ; 4e, La Gertempa II. Très belle arrivée de La Moustache qui bat Syphax II d'une demi-longueur presque sur le poteau. Deux longueurs du 2e au 3e.

La Moustache, pesage, gagnant 27 fr., placé 6 fr. ; Syphax II, placé 5,50 ; pelouse, La Moustache, gagnant 13 fr.; placée, 7,50; Syphax II, placée 7 fr.

Septième course. — **Prix Avenir.** — Amateurs au trot monté ou attelé. 3000 mètres. 7 partants. — 1er, Gracieuse ; 2e, Kerneziz ; 3e, Folle Avoine ; 4e, Huchette. Gracieuse, gagnant pesage, 8,50, placée 6 fr.; Kerneziz, placée, 6,50. Gracieuse, gagnant pelouse, 7 francs ; placée 8,50 ; Kerneziz, placée 9,50.

La réunion prit fin à 8 heures sans aucun accident ni incidents.

Courses du 31 mai au Bois de Boulogne

Première course. — 1. Yellow Stone (O'Neill), gagnant 19,50, placé 12,50 ; 2. Sundial (Grant), placé 14 fr. — Non placés : Better, Théodose, Alkermès.

Deuxième course. — 1. Fairy Dale (O'Neill), gagnant 99 fr., placé 41,50 ; 2. Marosia (Sharpe), placé 46,50. — Non placés : Le Grais, Rébécut, Plaisir d'Amour, Rivavas.

Troisième course.— 1. La Farina (O'Neill) gagnant 21,50, placé 12 fr.; 2. Sardanapale (Doumen), placé 13,50 ; 3. Mousse de Mer (G. Stern), placé 14 fr. — Non placés : Oreste II, Saint-Puelten, Le Corsaire, Jacques-Cœur, Darling's Dam.

Quatrième course. — 1. Djamy (Rouppel), gagnant 120,50, placé 32 fr.; 2. Le Gr. Presaigny (Ch. Childs), placé 16 fr. — Non placés : Palmskolk, Hickory, Smart, G. Sirup.

Cinquième course. — 1. Turlupin (Garner), gagnant 57,50, placé 31 fr.; 2. Cassin (Nervo), placé 51 fr.; 3. Nestor III (Allemand), placé 54,50. — Non placés : Rond d'Orléans, Carcless, Montagagne, Le Cerbère, Flacey, Mandarin.

Sixième course. — 1. Sorcy (O'Neill), gag. 36 fr., placé 19,50 ; 2. Chez Maître (M. Baret), placé 98,50 ; 3. M. de Roux (Ch. Childs) placé 38 fr. — Non placés : Castelnoron, Jocko, Jeuville, Waldorf, Arm'en, Aymery, Jabotour, Bon Succès, Prestigieux, Veronne, Méliste.

MOTOCYCLETTES
Inscriptibles
21/2 HP
F. N.
4 cylindres
7-8 HP. Rodéo
2 vitesses Modèle
BERSTAL
Transmission par cardan
Le modèle monocylindrique est parfait pour les médecins, vétérinaires, représentants de commerce, etc. Pour Side-car le modèle 4 cylindres est incomparable.
Demander Catalogue et Prix à
L. HANNESSIN R, 63, rue Nationale
LILLE

CALENDRIER

Lundi 1er juin 1914. — 23e jour de printemps. — 152e jour de l'année.

Soleil : lever à 3 h. 44, coucher à 19 h. 48.

Lune : lever à 11 h. 13, coucher, le 2, à 0 heure 30.

Age de la lune : 9 jours.

FINANCE-COMMERCE

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, le 30 mai 1914.

Terme : En général, les nouvelles sont meilleures. Après quelques jours d'inquiétude, l'ordre paraît rétabli en Albanie, le Roi a regagné son palais qu'il avait quitté un peu précipitamment, peut-être. Au Mexique également, le dénouement semble proche ; les négociations se poursuivent à Niagara Falls, et le Président Huerta a décidé de partir en congé...

D'autre part, le Sénat Brésilien a autorisé la conclusion de l'emprunt destiné à faire face aux besoins du trésor.

Dans ces conditions, la Bourse a vu s'accentuer les bonnes dispositions dont elle laissait preuve la semaine passée déjà.

Les valeurs canadiennes ont été tout particulièrement favorisées ; entraînées par le Mexico Tram qui a atteint 361,50, elle ont fourni une bonne étape de hausse. La Brazilian Traction, stimulée par l'amélioration à 16 1/16 du change brésilien, a'est avancée à 41.

Les recettes des différents services des entreprises actuellement contrôlées par la Compagnie se sont élevées à 2.360.383 francs pour la semaine finissant le 23 mai 1914, ce qui représente une moyenne journalière de 337.197 francs.

Ces recettes avaient atteint, pour la semaine correspondante de 1913, 2.217.367 francs. La plus-value en faveur de la semaine finissant le 23 mai 1914 est donc de 43.015 francs.

L'Argentine Railways est restée à 46,25. L'ordinaire Barcelona Traction a eu des acheteurs à 134,25.

Il ne s'est guère produit de changement au groupe de la traction, où les Railways et Electricité arrêtent ont gagné quelques points à 710. Le Métropolitain a été coté à 318,50 et le Parisienne à 281. Les Nitrates Railways ont fait un pas en avant à 355.

En dépit d'une sensible amélioration du change et de la hausse qu'ils ont enregistrée à Paris, les Chemins Espagnols ont été complètement délaissés.

Le Rio Tinto n'est inscrit à 1754 ; on parle de nouveau de grève du personnel ouvrier.

Comptant. — Le marché du comptant n'a pas précisément brillé par l'animation, mais les tendances y ont été assez fermes, et, en somme, la semaine qui finit s'a pas été mauvaise, surtout pour les titres sidérurgiques et charbonniers.

Des offres ont fait revenir notre Rente 3 % à 76.30. Le Bon du Trésor 4 %, par contre, a été recherché et s'est élevé à 100.47.

Les Bons du Trésor 5 % ont donné lieu qu'à des transactions sans importance et leurs cours ont oscillé entre des limites fort étroites. La Banque de Bruxelles s'est tassée à 1023,50 ; par émission à 1.000 francs des 10.000 nouveaux titres, les actionnaires anciens ont un droit de préférence irréductible dans la proportion de 1 nouveau pour 5 anciens ; les actions nouvelles ont droit pour l'exercice 1914 au quart du dividende des anciennes, mais seront sur le même pied que les anciennes à partir de 1916. La Banque Nationale a cédé à 3870 et la Part de Réserve à 5.915. La Banque Nationale a cédé à 3870 et la Part de Réserve à 5.915. La capital Outremer a valu 488,50 et la dividende 103.

Très peu d'affaires encore au groupe des chemins de fer, où les Chemins du Congo ordinaires et parts de fondateur ont de nouveau perdu du terrain à 1040 et à 1325.

La Tramway ont été très résistants et assez activement travaillés. Les parts de fondateur Barcelone ont perdu quelques points à 1080, mais les dividends Bruxelloise ont fait un pas en avant à 119 et les parts de fondateur Secondaires à 1612. Les Financière de Transports capital sont remontées à 1280 et les parts de fondateur à 1417 ; c'est, en la said, jusqu'au 3 juin prochain qu'est ouverte la souscription, au prix de 5f. 1155, des 10.000 actions nouvelles de fr. 500 ; les porteurs d'actions de capital ont le droit de souscrire par préférence les 2/4 des nouveaux titres, à raison de 3 nouveaux pour 16 anciens ; les porteurs de parts de fondateur peuvent souscrire par préférence le 1/4 restant dans la proportion de 1 nouveau pour 2/10 de part.

Le 5 % Tram Premier ont été recherchés à 490 et les 5 % 1906 à 402,50. Les 5 % Barcelona Traction ont eu des acheteurs à 396.

Le marché sidérurgique serait à la veille de sortir du marasme dans lequel il est plongé depuis si longtemps ? Il semble parmi de convoyé certaines espérances à la suite de la réunion de la Bourse du Travail de Charleroi, qui s'est produit des propositions d'affaires et en plusieurs contrats ont été conclus. Leur nombre est d'ailleurs plus grand sans le nombre des usines qui, aux bas prix actuels, ne veulent pas s'engager à longue échéance. Ce sont les barons en acier qui ont profité dans la mesure la plus large de l'amélioration qui commence à se manifester.

Les titres sidérurgiques ont été assez recherchés et certains d'entre eux, tels, notamment, la Providence et Phy-le-Chatelet, qui ont trouvé acquéreur à 2.605 et à 2.640, ont réalisé de sérieux progrès ; le Conseil d'Administration de Thy a décidé de proposer un dividende de 100 francs. Les Forges de l'Alliance, qui viennent d'obtenir la commandes commandée de l'Angleterre à des prix en hausse sensible, ont, de leur côté, fait fort bonne contenance à 760. Les Aciéries de la Meuse dont la dividende pourra, sans doute être maintenu à 90 fr., ont accumulés à 1.195, les capital Baume et Marpent à 1645, les fondateur à 867 et les Fabrique de Fer de Charleroi à 1785. Cockerill a passé à 1477. L'assemblée extraordinaire des actionnaires a approuvé la création de 75.000 actions nouvelles jouissance 1er juillet 1913, qui ont été souscrites intégralement par un groupe de banques qui les ont libérées de 20 % et se sont engagées à les offrir aux anciens actionnaires au prix de 520 francs, à la raison d'une nouvelle pour une ancienne. La libération des titres se fera comme suit : 120 fr. à la souscription, 1 et 5 juin prochain, 200 fr. du 2 au 14 novembre prochain, et 200 francs le 15 mai 1915. Les titres non souscrits par les actionnaires seront libérés par la Mutualité industrielle qui les tiendra à la disposition des ayants-droit jusqu'au 31 décembre 1914 avec intérêts de 5 % sur versements en retard ; passé cette date, elle pourra les réaliser à son profit. Espérance Longdoz a progressé à 446, les Forges et Usines Espagnoles à 730 et Heine Saint-Pierre à 1527. Halanzy a pris du champ à 1035 et Monson à 1992. La Métallurgique de Hainaut, qui vient de prendre une participation dans un charbonnage en Angleterre, a trouvé acquéreur à 119. Ougrée a'est maintenu à 1189 ; ainsi que nous l'avions fait prévoir il y a un certain temps déjà, le dividende sera de 40 par titre, mais il y aura lieu de maintenir à 5 % sur le bénéfice de cette année que l'actionnaire ne touchera en réalité, que 32 fr. 60. La privilégiée Sambre et Moselle a marqué de l'avant à 685 et l'ordinaire à 302 fr. Angleur, dont le dividende sera sans doute sensiblement relevé, a coté 827.

Rien de changé dans l'allure du marché charbonnier qui reste plongé dans la calme le plus profond. Les tines malgré pour briques, cependant, sont plus demandées qu'au bas le pensait au début de la saison et s'écoulent bien. La situation des foyers domestiques est normale ; pour les crêtes c'est la stata quo.

Une première entrevue a eu lieu entre les délégués de l'Etat et les représentants des charbonnages en vue de la fixation des prix pour les fournitures de combustibles ; aucune décision n'a été prise, mais on s'attend à ce la baisse.

La tenue des charbonnages n'a guère fait le sol à s'élever. Les Produits Flénu ont été soutenus à 1.400 ; les Produits Ougrée à 382 Agrappe Fontaine 1200, Bonne-Espérance à 410 et Bois du Mirbeau à 830. Les Produits à Flénu ont été soutenus à 355 ; on a entrepris aux quartiers de Marie, à Jemappes, de nouveaux sondages en vue de l'établissement d'un puits. Centre de Jumet s'est consolidé à 1400 et les Charbonnages Belges à 235. Concorde a monté à 1492, Courcelles Nord à 1027, Gosson Lagasse à 1967 et Grande Bacnure à 1236. Grande Machine à Feu à 1339. Hasard a en des partisans à 722 et Herve Wergifosse à 914. Monceau Fontaine s'est élevé à 6350 ; le dividende fixé par l'assemblée des actionnaires à 200 francs, sera payable le 1er juin. Noël Sart a fait un pas en avant à 3650. Nord de Gilly à 1760. Trieu Kaisin à 1400 et Unis Ouest de Mons à 765. Tamines s'est tenu à 980 ; malgré l'augmentation du bénéfice, qui a atteint 925.870 francs, au lieu de 852.717 fr. précédemment, le dividende sera maintenu à 40 fr. Kessales vaut 1221.

Au compartiment du Zinc, les tendances ont été fort irrégulières ; l'Asturienne s'est, en effet, vigoureusement relevée à 5317 ; inédit que l'Austro-Belge est à 1.... Vieille Montagne fléchissaient à 210 et à 875.

Il de s'est produit aucune amélioration qui vaille la peine d'être signalée aux marchés des glaces et des verres à vitres ; les [illegible] y restent largement inférieures à la [illegible]. Rien d'étonnant donc si le tonne des glaces et verreries a plutôt tassé à [illegible] ces de Moustier coûtent 1625. La [illegible] ge 1725 ; on estime que les bénéfices de l'exercice en cours seront sensiblement inférieurs à ceux du précédent, ce qui sera pour conséquence une réduction du chiffre du dividende qui fut de 150 francs pour 1912-1913. Les Verreries de Marcinelle se sont établies à 1269 et les Val Saint-Lambert à 1072.

Aucune particularité à relever à la cote des actions d'Entreprises d'Eclairage, où nous nous bornerons à noter les capital Electricité d'Odessa à 150, les dividends à 105, les capital Solia 990 et les ordinaires à 791.

Les Industries Diverses n'ont pas eu leur brillante allure ; les Fétroleo ont perdu du terrain et les Bleed marters se sont tassés. On a échangé les Gerapé privilégiés à 1240 et les ordinaires à 2715. Les Sucreries du Brésil ordinaires se sont consolidées à 975, les Porteloings capital à 670 et les ordinaires à 480.

Il a régné une certaine agitation au groupe caoutchouc où la fermeté et la faiblesse l'ont emporté tour à tour. Le 11000 part Kaust a commencé par céder puis s'est relevé à 60, sur la nouvelle que de fort beaux diamants auraient été découverts dans un des domaines où la Cie a obtenu un droit de prospection. Les privilégiées Katanga terminent à 1780 et les ordinaires à 1895.

Au compartiment étranger, il n'a régné aucune animation ni grande fermeté. Les fièvres russes tout d'abord sont restées hantées, subissant le contre-coup de la crise boursière qui sévit à Saint-Pétersbourg. La Métallurgique [illegible] Belge a reculé à 1785 ; les Bons de Trésor russes ont été cotés au premier semestre de l'exercice en cours dépassent notamment ceux de la période correspondante du précédent. La Dniéprovienne a été ramenée à [illegible] Les Produits privilégiés et ordinaires sont restés [illegible] à 425 et à 197.50.

Parmi les valeurs françaises, les Fapérenes à Louvroil privilégiées ont perdu pied à 1512 et les ordinaires à 1495. Les Tubes à Louvroil ont été 725.

Au groupe Grand Ducal, les dispositions ne sont améliorées ; Burbach n'est relevée à 1700 et Rumelange à 1645. Prince Henri a eu des acheteurs à 725, sur le bruit que la concession de la ligne très Brley lui serait accordée.

Signalons encore la reprise des Canadian Pacific à 1555 et la baisse à 200 de la Nouvelle Africaine qui ne recevra aucun dividende.

On a remarqué de très bons achats en 3 % Port de Paris à 286. Le montant dû à la Cie par le Gouvernement Fédéral à titre de garantie d'intérêts pour l'exercice 1913 s'élève à Francs 3.254.000. Par décision du 18 mai courant, le tribunal des Comptes a enregistré l'ordre de paiement de ladite somme. Les Chemins 5 % Central America cotent 380. Les 4.50 %, Brazil Railways sont restées en faveur à 269.

E. Ballaerts et Lewandowski.

PETITE CORRESPONDANCE

DROIT USUEL

J. M. à L. C. — L'article 1582 du code civil stipule que la vente peut être prouvée par acte authentique et par acte sous seing privé ; il faut y ajouter la preuve testimoniale pour toute preuve inférieure à 150 francs. La vente étant un contrat synallagmatique, les deux parties doivent signer l'acte de vente, au vendeur que se contentant si très et écrire, et au acheteur, si plus 150 francs, il faudra recourir à l'acte authentique, ce qui sera onéreux.

A. G. à R. — Si nous comprenons, les dépenses de l'immeuble sinistré réclamé-rément indemnité, sous prétexte que leur pigeon subirait des détériorations du fait de son exposition à la pluie. Cette prétention ne saurait être admise, ils ont surtéléré, c'est leur droit, mais leurs voisins qui n'ont en rien changé leur mode d'occupation, ne peuvent être déclarés responsables de détériorations dues à cette sélérance.

H. M. 34, lecteur assidu du « Progrès ». — La tarif du 18 juin 1848 fixe les droits des aux commissaires-priseurs qui ne peuvent réclamer en plus ni en moins. Nous ne connaissons pas de loi fixant un délai de trois mois